



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E179753

VALABLE JUSQU'AU 30/09/2025

ÉDITÉ LE

07/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/08/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Raison sociale : A.D.D.H.

186 RUE LOUIS BRAILLE
66000 PERPIGNAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 831334339

Siret : 831 334 339 00023

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 9284040

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10289346904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10289346904

Situation fiscale et sociale : A jour au 15/04/2024

Téléphone : 06 63 91 33 18

Portable : 0663913318

Fax :

Site Internet : www.addh.eu

E-mail : secretariat@addh.eu

Responsabilité légale :

ALARCON THOMAS WILLIAM GÉRANT / PASTOR JEREMIE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/10/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	27/07/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	27/07/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	23/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	28/01/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/01/2022
o Fenêtres de toit	27/07/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	27/07/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	27/07/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	28/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.